

JOURNAL DU LOT

Samedi, 21 Mars 1863

LOI, ...
CORREZE, DORDOGNE, LOT ET GARONNE, TARN-ET-GARONNE.
Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.
L'abonnement part du 1er ou du 16

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

LES LETTRES
Avis sont reçus
à Cahors au Bureau du Journal
rue de la Mairie, 6, et se paient
d'avance.

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

CALENDRIER DU LOT.

FÊTE.	FOIRES.
26 Jeudi. s. Eutique.	Concorès, Gramat.
27 Vendr. s. Adalbert.	Puybrun.
28 Samedi s. Gontrand.	Cazals.

LUNAISONS.

☉ P. L. le 5, à 2 h. 53' du soir.
☽ D. Q. le 12, à 7 h. 3' du soir.
☉ N. L. le 19, à 2 h. 46' du soir.
☽ P. Q. le 27 à 9 h. 7' du mat.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames. Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

SERVICE DES POSTES.

DERN. LEVÉE DE BOÎTE.	DÉSIGNATION DES COURS.	DISTRIBUTION.
7 h. 30' du matin.	Paris, Bordeaux, Toulouse, le midi.	6 h. 30 m. du s.
7 heures du soir.	Brives (Gourdon), Montauban, Caussade, Toulouse, Castelnau-Montrastier.	7 h. du m.
10 heures du soir.	Figeac (Lalbenque, l'Aveyron), Fumel, Castelfranc, Puy-l'Évêque, Cazals, St-Géry.	7 h. du m.
		6 h. 30 m. du s.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abo...

Cahors, 21 Mars 1863.

BULLETIN

Le débat sur les pétitions de la Pologne, commencé Mardi, au Sénat, s'est terminé Jeudi. L'ordre du jour a été voté par 113 voix contre 17. Nous donnons plus loin le résumé de ces trois séances.

Les traités de Vienne, mentionnés dans la discussion par M. le marquis de La Rochejacquelein, ont motivé une réponse immédiate de M. le comte de Walewski. L'honorable ministre a démontré que la Russie avait manqué à ses engagements : que la constitution promise à la Pologne ne lui avait été donnée que par lambeaux, et encore ces lambeaux ont-ils été successivement retirés.

C'est aux traités de Vienne également que s'en est pris le prince Napoléon au début d'un discours qui a tenu, pendant près de deux heures, le Sénat sous une émotion irrésistible. « Je voudrais, a dit S. A. I. qu'on ne parlât de ces traités à une tribune française que pour dire... J'en voudrais pas que l'on vint chercher dans les inspirations qui les ont produits la ligne de conduite et l'inspiration de la politique du gouvernement de la France, alors que Napoléon III est à sa tête. Restons français si vous voulez que nous ayons de l'influence sur notre pays. »

On sait avec quelle ardente franchise le Prince exprime ses convictions. « L'Empire français, avec Napoléon III à la tête, a-t-il ajouté, peut et doit prendre en main la cause polonaise. Je suis sûr que l'Empereur l'a fait et qu'il le fera avec l'appui de l'union libérale, avec les intentions les plus pures expliquées par une habile diplomatie aux gouvernements étrangers ; je suis sûr que notre devoir n'est pas au-dessus de nos forces. Mais il faut se presser; le sang coule à flots, et si vous l'abandonnez à elle-même, la Pologne ne pourrait que lutter plus ou moins longuement, mais elle serait sacrifiée. Agissez donc, agissez.

Comment? Je ne puis pas l'apprécier, je n'ai pas à vous le dire, mais je suppose que mon gouvernement d'agir dans la mesure de ce qu'il peut et doit faire, et il réussira. »

Dans l'opinion du Prince, l'ordre du jour sur les pétitions pourrait être interprété comme une sorte d'abandon par le Sénat de la cause polonaise. Il est clair, dit le Constitutionnel que si l'ordre du jour était voté d'après les idées qui dominent dans le discours de M. de La Rochejacquelein, les craintes de S. A. I. pourraient avoir quelque fondement. Mais le rapport de la commission, et, mieux encore, les témoignages constants de sympathie que la discussion a provoqués sur tous les bancs du Sénat donnent à l'ordre du jour une signification sur laquelle personne ne saurait se méprendre. C'est plus qu'un renvoi aux ministres : c'est une manifestation éclatante de confiance de la part du Sénat dans la politique de l'Empereur, dont les préoccupations en faveur de la Pologne sont attestées par toutes les pièces de la correspondance diplomatique.

Les devoirs de la France sont compris par le gouvernement de l'Empereur : il saura les remplir, conformément à nos intérêts et à notre dignité, tout en se conciliant avec nos sympathies pour la Pologne.

La Chambre des députés d'Italie s'occupera également de la Pologne, Jeudi prochain.

Partout, les peuples et les cabinets témoignent de leur sollicitude pour cette Nation, malheureuse et intéressante à tous égards. Dans les hautes régions de la société, aussi bien que dans les ateliers et les chaumières, une commune sympathie existe. Un seul cri se fait entendre à l'Europe pour rendre à la Pologne sa nationalité.

Qu'attendre, en effet, de la Russie? L'exemple du passé ne doit-il pas prémunir contre la conduite ultérieure des Czars?

Alexandre I^{er} octroya ses sujets de Pologne d'une Charte constitutionnelle, de chambres représentatives, d'un gouvernement distinct, d'une armée et de couleurs nationales. Mais ces garanties furent-elles de longue durée? Non. Le sou-

verain libéral cessa de l'être, et la Pologne fut entravée dans l'exercice de sa Constitution; elle fut violente dans ce qu'elle avait de plus sacré : ses libertés et sa Religion. Sous l'empereur Nicolas, surtout, les exactions devinrent si insupportables, qu'elles poussèrent à l'insurrection ce malheureux peuple. Chacun sait la lutte héroïque qui s'engagea en 1830-31 avec la Russie et personne n'ignore le vrai caractère de cette insurrection sous des lugubres paroles : « L'ORDRE RÉGNE A VARSOVIE!... »

Le dictateur Langiewicz fait merveille. La confiance qu'il inspire aux populations et à l'armée décuple ses forces. Son manifeste à la Nation a été salué par des cris enthousiastes et frénétiques de : *Vive le Dictateur!* auxquels Langiewicz a répondu par celui de : *Vive la Pologne!* et le décret suivant, sur l'organisation du Gouvernement civil, a été favorablement accueilli :

« Au nom du peuple, Maryan Langiewicz, dictateur,

» En exécution des dispositions du manifeste du 10 mars du quartier-général de Gosz, j'institue, par ces présentes, le gouvernement national civil, dont l'organisation et les attributions seront les suivantes :

» Art. 1^{er}. Le gouvernement national civil se composera de quatre membres qui seront en même temps chefs des départements de la guerre, des finances, de l'intérieur et des affaires étrangères ;

» Art. 2. Le gouvernement restera secret jusqu'à nouvel ordre ;

» Art. 3. Toutes les dispositions et ordonnances du dictateur, concernant l'administration civile, seront adressées directement au gouvernement civil qui prendra les mesures pour les faire parvenir par les chefs respectifs aux autorités subordonnées ;

» Art. 4. Toutes les ordonnances du gouvernement civil seront rendues au nom du dictateur et fondées sur les pouvoirs qu'il aura transmis ;

» Art. 5. Les ordonnances du dictateur adressées au gouvernement civil devront être contre-signées par un des secrétaires généraux du dictateur. Les nominations à ces fonctions ont été faites en même temps qu'a été rendu le présent décret ;

» Art. 6. Je nomme directement pour le moment trois commissaires du gouvernement chargés de missions particulières pour l'intérieur.

Mais il ne fut pas seul à protéger les deux dames : un autre défenseur vint du côté opposé, somma aussi les agresseurs de s'éloigner.

« Ne rougissez-vous pas, dit celui-ci, d'attaquer une jeune fille et un enfant ?

— Par Dieu ! s'écria le premier, quiconque ne se retirera pas paisiblement sentira la force de mon bras et en gardera longtemps le souvenir.

— Quel mal peuvent vous avoir fait deux personnes si faibles ? reprit l'autre.

— Aucun ! répondit un des perturbateurs.

— Laissez-les donc poursuivre tranquillement leur chemin ; la rue est assez large pour nous tous. »

Quelques murmures de dépit se firent entendre ; néanmoins, ces hommes s'éloignèrent pour la plupart. Le premier agresseur s'était écarté tout d'abord.

Le beau jeune homme qui s'était empressé de venir au secours des deux femmes les aborda avec une courtoisie pleine de franchise et d'amabilité. L'autre, le visage caché par le col de son manteau, se tint encore à distance.

« Monsieur, dit la princesse, qui avait retrouvé son assurance, aidez-nous, je vous prie, à nous éloigner d'ici. Je suis sortie accompagnée seulement de mon page, et j'expie bien durement cette imprudence. Ma voiture devait m'attendre ici ; mais je ne l'ai aperçue pas, et je crains qu'il ne lui soit arrivé aussi un

Ils seront sous la dépendance du gouvernement national et recevront de lui ses instructions ;

» Art. 7. Je nommerai, sur la proposition du chef des affaires étrangères, nos représentants auprès des puissances étrangères ;

» Art. 8. Toutes les autorités civiles et militaires qui ont fonctionné jusqu'ici, de quelque origine qu'elles soient, sont dissoutes par le présent décret ;

» Art. 9. Néanmoins elles resteront en fonctions jusqu'à ce qu'elles aient reçu les ordres nécessaires du gouvernement national civil ou de ses commissaires ;

» Art. 10. Je nomme par ces présentes Valère Tomziński, secrétaire général par intérim du dictateur, jusqu'à ce qu'un des secrétaires généraux nommés aujourd'hui par moi soit entré en fonctions.

Donné au quartier général de Sosnowka, le 12 mars 1863.

M. LANGIEWICZ.
» Le secrétaire général par intérim,
» Valère Tomziński. »

Il a été résolu, à la suite d'un conseil tenu par les chefs de l'insurrection polonaise, qu'on éviterait soigneusement tout engagement avec les colonnes russes supérieures en nombre, et qu'on se bornerait, plus que jamais, à une guerre de partisans.

En attendant, l'Europe, voyant que l'entente la plus cordiale règne entre les partis, que le caractère de l'insurrection polonaise est grave et tout national, l'Europe, disons-nous, donnera ses conseils au Czar. Il les écoutera, n'en doutons pas.

Les nouvelles d'Amérique nous apprennent que les fédéraux ont perdu trois régiments, tant tués que prisonniers, dans un combat livré à Spingville (Tennessee). On parle de la formation d'une convention nationale, dans le Kentucky.

L'Empereur de la Cochinchine vient d'arborer le drapeau de la révolte. Les ports français sont attaqués. — L'amiral Jaurès a pris ses dispositions pour rétablir l'ordre.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Paris, vendredi, 20 mars.

Le Moniteur porte des nominations dans l'ordre impérial de la Légion-d'Honneur.

malheur.

— Je remplirai tous vos désirs avec le plus grand empressement ; mais je suis moi-même étranger ici ; c'est la première heure que je passe dans la capitale. petite voiture—malheureusement à une seule place—est là ; si elle peut vous être utile, je la mets à votre disposition. »

La princesse délibéra avec Louise. Cette promenade d'une longueur inattendue, les angoisses qui l'avaient si profondément agitée, avaient épuisé ses forces. Elle sentait l'impossibilité de retourner à pied à son palais ; mais comment se séparer de Louise ?

« S'il m'est permis de donner mon avis, dit le voyageur, comprenant la cause de son indécision, la chose s'arrangera facilement ; madame prendra place dans la voiture, et nous — à ces mots il se tourna vers Louise — nous marcherons à côté, bras dessus, bras dessous. »

La proposition était si simple, si franche et si naturelle, qu'elles se virent presque forcées d'y souscrire pour ne pas être découvertes.

En montant en voiture, la princesse se rappela le paquet. Louise l'avait également oublié, au milieu de ses vives inquiétudes, et elle raconta comment elle l'avait perdu. Sophie-Albertine en éprouva un profond chagrin... mais le mal était sans remède. Alors seulement s'approcha l'homme au manteau.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
du 21 mars 1863.

VINCENT

Roman historique.

IMITATION LIBRE DU SUÉDOIS

DE

RIDDERSTAD.

CHAPITRE II.

LE RETOUR. — LA RENCONTRE.

(Suite.)

Malgré tous ses efforts pour ne pas perdre contenance, ses yeux se couvrirent d'un nuage ; elle laissa tomber son épée à terre et renonça à toute pensée de défense. Un cri de détresse révéla seul qu'elle se regardait comme perdue.

Sophie-Albertine avait à peine conscience de ce qui se passait autour d'elle. Elle se serrait instinctivement.

La reproduction est interdite.

Turin, 19 mars.

La souscription de l'emprunt s'élève à seize millions de rente.

Paris, 19 mars au soir.

La Patrie annonce qu'aujourd'hui un grand nombre d'étudiants, en sortant du cours de M. de Saint-Marc-Girardin, se sont dirigés vers le palais du Sénat, pour faire une manifestation en faveur de la Pologne. Plusieurs brigades de sergents de ville ont dispersé la manifestation lorsqu'elle arrivait sur la place de l'Odéon.

Pendant la séance du Sénat, des sergents de ville circulaient sur la place de l'Odéon et rue de Valenciennes afin d'empêcher de stationner.

Le journal le Temps ajoute que quelques arrestations ont été opérées.

Vienne, 19 mars.

On écrit de Cracovie, 18 mars, au Wanderer : Tous les maréchaux de la noblesse de la Lithuanie ont donné leur démission; les commissaires des élections de la noblesse ont suivi cet exemple. Personne ne doit accepter provisoirement une fonction sous peine d'être regardé comme déshonoré; les communications officielles en langue russe ne seront désormais plus acceptées.

Cracovie, 18 mars.

Langiewicz a passé la nuit dernière à Chroberz, château de Wielopolski, dans le marquisat de Pinczow. Cieszkowski a continué sa marche, après avoir pris, le 15, la ville de Radomsk.

Lelwel et Lewandowski commandent dans le palatinat de Lublin.

En Lithuanie, le détachement d'insurgés, commandé par Roginski, s'est dirigé de Pinsk vers Sluck.

Cracovie, 18 mars (soir).

Langiewicz a quitté sa position au nord de Michow; on ignore la direction qu'il a prise.

On apprend de Varsovie, de source certaine, que tous les membres du conseil municipal ont donné leur démission, ainsi que le maréchal de la noblesse Stazenski.

On mande de Grodno que le gouverneur de la Lithuanie, Nazimoff, a fait arrêter 300 propriétaires.

Cracovie, 19 mars.

On mande de Lithuanie: Tous les maréchaux de Lithuanie, tous les juges-arbitres et tous les employés indépendants ont donné en masse leur démission motivée. Il s'est résolu de ne recevoir aucune communication du gouvernement en langue russe, et ont déclaré infâmes ceux qui accepteraient les fonctions dont ils viennent de se démettre.

Breslau, 18 mars.

La Gazette de Breslau a reçu de Lemberg les nouvelles suivantes :

Raczynski a conduit d'Angustowo à Pinsk le corps d'insurgés qu'il commande et dont la force va toujours en augmentant. Raczynski a eu à livrer, dans cette marche, de nombreux combats aux troupes russes des généraux Nostitz et Maninkin. Il occupe aujourd'hui la ville de Pinsk où il a proclamé le gouvernement national.

Revue des Journaux.

LE CONSTITUTIONNEL.

Nous publions la correspondance échangée entre un électeur de Valenciennes, membre du conseil général du Nord, et M. Thiers.

Cette correspondance jette une irrésistible lumière sur la question qui s'est élevée depuis quelques jours; elle porte avec elle tout un enseignement.

On ne nous accusera pas de parti-pris à l'égard de M. Thiers, et nos lecteurs nous rendront ce témoignage que nous nous sommes efforcés à plusieurs reprises de ne pas confondre l'historien de la Révolution, du Consulat et de l'Empire, avec les hommes qui n'ont jamais compris la Révolution, ni le Consulat, ni l'Empire, et qui, pour leur politique ont toujours cherché des exemples à l'étranger. Il

« Vous avez perdu quelque chose ? dit-il : si vous voulez me dire quoi, peut-être pourrai-je vous être utile aussi. »

Il n'était pas prudent de faire connaître au premier venu la nature du paquet, car on avait tout lieu de croire qu'il renfermait des papiers d'une grande importance.

La princesse déclina donc cette offre, résolue qu'elle était de s'adresser au directeur de la police par l'entremise du régent lui-même.

La petite caravane se mit aussitôt en marche.

Fromm, le domestique de Maurice, tenant le fouet et les rênes, conduisait le véhicule.

L'homme au manteau marchait silencieusement à côté, tandis que la princesse, fatiguée, s'étendait dans la voiture, remerciant le Ciel d'avoir échappé si heureusement à tout danger réel, sans avoir souffert aucun outrage.

Au moment où la voiture passait près d'un réverbère, la sœur du régent jeta par hasard les yeux sur l'homme qui l'escortait. Quelle ne fut pas sa surprise en apercevant ce visage froid et pâle comme un cadavre ! Elle crut reconnaître le même homme qui les avait suivies avec tant de précaution lorsqu'elles se rendaient chez le capitaine Ek; plus elle le regardait, plus elle était convaincue qu'elle n'était pas dans l'erreur. Cette découverte l'inquiétait. Pourquoi les

nous plaisait de ne pas confondre l'homme d'Etat qui disait après la guerre de Crimée : « On se console de n'être rien, quand on voit son pays être tout ce qu'il doit être dans le monde, » avec ces ennemis déclarés des institutions que la France s'est données, et qui ne pardonneront jamais à l'Empereur et à l'Empire d'avoir démontré, ce qui est l'éclatante condamnation de leur passé, que la France pouvait être grande sans danger pour l'ordre européen, et s'appuyer sur l'égalité politique de tous sans danger pour l'ordre intérieur !

Devant les candidatures de ces prétendus chefs des vieux partis qui n'ont rien appris et qui ont tout oublié, et qui s'imaginent que le pays n'a pas plus de mémoire et d'expérience qu'eux le devoir d'un gouvernement qui eut tant à faire pour réparer leurs fautes, était tout tracé : il n'y avait qu'à les combattre. Il n'en était pas tout-à-fait de même devant la candidature de M. Thiers, c'est-à-dire devant la candidature de l'homme d'Etat qui, dans la retraite, a écrit l'Histoire du Consulat et de l'Empire et qui, au pouvoir, toutes les fois qu'il a eu besoin de popularité, a eu le bon esprit d'aller la chercher à sa véritable source — à la légende napoléonienne.

Si une exception était possible, elle l'était en faveur de M. Thiers; nous l'avions compris ainsi; et, comme l'électeur de Valenciennes, nous avions pensé que c'était là une heureuse occasion pour M. Thiers de rentrer dans la vie politique, en se rapprochant d'un gouvernement acclamé par dix millions de suffrages, par conséquent le plus légitime qu'ait jamais eu la France, et sans renier son passé, ce que nous ne lui demandons pas, à Dieu ne plaise ! ce que personne n'avait le droit de lui demander.

Il est vrai que ce fut un fâcheux symptôme lorsque nous vîmes M. Thiers figurer dans cette réunion de l'hôtel de Broglie, qui était une espèce de Coblentz de plusieurs couleurs, jusqu'au rouge inclusivement. Cependant, dans cette réunion-même, M. Thiers, par son langage, parut se séparer des autres meneurs. Il connaissait sans doute les mots d'ordres venus de l'étranger, et il ne lui convenait pas de s'y conformer. Ce jour-là il résista à ses anciens rivaux; aujourd'hui il retombe entièrement sous leur joug et semble donner raison à ceux qui ont dit que chez lui le caractère n'était pas à la hauteur de l'esprit. L'homme des vieux partis, en effet, reparait tout-à-coup dans la lettre à M. Boulanger. Et qu'a-t-il fallu pour opérer ce changement à vue ? Il a suffi d'une question loyale faite par un électeur désintéressé à un candidat qui ne veut pas dire son dernier mot.

Nous nous demandons, et tout le monde se demandera avec nous, comment une question si loyalement posée peut porter atteinte à la dignité de M. Thiers. C'est de la publicité qu'il se plaint; il avait donc à craindre la publicité ?

Depuis quand, d'ailleurs, les électeurs n'ont-ils pas le droit de demander aux candidats de quelle manière ils entendent les représenter ? Non, ce n'est pas l'honnête électeur qui a porté atteinte à la dignité de l'illustre candidat; nul ne prendra le change; c'est le contraire qui a eu lieu : c'est M. Thiers qui a porté atteinte à la dignité du suffrage universel en dédaignant de s'expliquer devant lui.

La lumière est faite maintenant. De ce qu'il dit aussi bien que de ce qu'il se refuse à dire, il faut conclure que si M. Thiers en prêtant le serment n'a pas l'intention de le violer, car il est honnête homme, il n'a pas moins le projet de recommencer cette opposition qui a été si funeste à la monarchie de 1830; il rêve évidemment la résurrection des pratiques parlemen-

avait-il suivies d'abord en les espionnant, et s'était-il ensuite présenté comme leur défenseur ? Comment s'était-il retrouvé sur leur chemin dans la Hornsgata après avoir d'abord disparu dans une rue latérale à la Tavastgata ? Cela n'était point l'effet du hasard; mais quels pouvaient être ses motifs ?

A la lueur d'un autre réverbère, elle le vit fixer les yeux sur elle à la dérobée. Si elle avait osé, elle aurait appelé Louise; mais le mieux était d'attirer le moins possible l'attention.

Louise n'était pas beaucoup plus à son aise. Le jeune inconnu lui avait offert son bras, et elle n'avait pu le refuser.

Une franchise familiarité est naturelle entre hommes, et, grâce à son costume, Louise dut se soumettre aux usages reçus.

« Vous êtes fatigué, camarade ? » lui dit son compagnon.

Louise était embarrassée; elle se tut.

« De petites aventures sont loin d'être désagréables de temps en temps. Mais... vous êtes si taciturne... »

— J'écoute ce que vous dites.

— Eh parbleu ! nous avons oublié quelque chose; comment vous appelez-vous, mon jeune ami ? Mon nom est Maurice Doring, et le vôtre ?

— Pardonnez-moi de n'oser vous le dire. Le motif de notre visite, à pareille heure, dans ce quartier

étrange résurrection que nous repoussons, non pas qu'elle soit un danger sous une dynastie populaire, mais parce qu'elle est un anachronisme, lequel ne veut pas que M. Thiers lui fasse, selon son expression, le sacrifice de son repos et de ses goûts.

En définitive, jusqu'ici les institutions impériales ont pu se passer de l'éloquence de M. Thiers. Le Corps Législatif a eu quelques beaux discours de moins; mais la prise de Sébastopol, l'indépendance de l'Italie, l'achèvement des chemins de fer, la protection de l'agriculture, la proclamation de la liberté du commerce, l'agrandissement de la France jusqu'aux Alpes, en un mot un ordre immense correspondant à une immense prospérité et à la grandeur digne de notre pays, voilà qui vaut bien trois ou quatre beaux discours !

Revenons à la lettre de M. Thiers. Si c'est une retraite, elle est habile; elle est honnête aussi, elle prouve que M. Thiers a compris l'impossibilité morale de la situation qu'il s'était faite. Mais si, par hasard, c'est une fausse sortie, et si M. Thiers persiste dans sa candidature, il ne nous contestera pas le droit de la combattre; il ne contestera pas non plus aux électeurs le droit de voter contre lui, et c'est ce que feront tous les amis des institutions impériales.

PAULIN LIMAYRAC.

MONITEUR.

On lit dans le bulletin du Moniteur :

« L'ensemble des nouvelles de Pologne, sur lesquelles l'attention publique est si vivement excitée, semble prouver que l'insurrection se généralise. D'après les versions polonaises, une rencontre sanglante aurait eu lieu près de Londek, à trois milles de Konin. Les Russes auraient été obligés de se retirer, et la petite ville de Londek aurait été entièrement brûlée. Les insurgés étaient au nombre de 3,000 hommes; des renforts russes se dirigeant vers le lieu de l'engagement, seraient partis le 17 de Kalisch.

« Le quartier général de Langiewicz était le 16 à Zampzin; dans le palatinat de Mazovic. Pradlewski avait passé la Narow le 12, après avoir battu les Russes à Dronzewo.

« Le comité central de Varsovie déclare dans une proclamation qu'il remet ses pouvoirs à Langiewicz.

Pour extrait : A. LAYTOW.

Sénat

Mardi a eu lieu au Sénat la discussion sur les pétitions relatives à la Pologne.

M. Bonjean fait l'historique des souffrances de la Pologne et des iniquités dont elle a été victime; il prévoit le cas du remaniement de la carte de l'Europe pour rendre à la Pologne sa nationalité.

M. Bonjean termine en conjurant l'Empereur d'acquiescer à une gloire immortelle en osant accomplir ce grand acte de justice et de réparation. Il votera pour le renvoi des pétitions au Gouvernement.

M. de La Guéronnière critique le discours de M. Bonjean; il croit qu'il est encore temps pour la Russie d'exécuter les traités; l'intérêt et la paix du monde en dépendent.

M. de Poniatowski parle en faveur de la Pologne; il ne peut pas comprendre que le Sénat repousse par un dédaigneux ordre du jour les pétitions.

— Le 18, la discussion sur les pétitions en faveur de la Pologne a continué.

M. de La Rochejaquelein appuie l'ordre du jour; il soutient que le mouvement en Pologne n'est pas national mais révolutionnaire.

M. Waleski proteste contre les paroles de

retiré est un secret qui ne m'appartient pas... »

« Dieu merci ! dit Maurice, je n'ai pas de secret et je puis dire quel nom nom, d'où je suis et où je vais... Où je vais, répéta-t-il, eh bien pourquoi le cacher ? Moi aussi j'ai un but... »

— C'est ?

— Il me vient une idée. Votre costume annonce que vous êtes page, peut-être pourriez-vous me rendre un service, et je suis convaincu que vous ferez pour moi tout ce qui sera en votre pouvoir... Je vous dirai que je suis ambitieux... je voudrais avoir une position où l'on soit en évidence, et où l'on ait occasion de montrer si l'on est ou non bon à quelque chose;... en un mot, il ne me conviendrait pas de devenir page comme vous; mais je voudrais porter une large épée au côté, une cuirasse sur la poitrine et un casque sur la tête, bref, devenir traban. S'il vous est possible de faire quelque chose en ma faveur, vous verrez que vous avez acquis en moi un ami que rien ne fait trembler.

La franchise et l'entraîn de son langage plurent à Louise, qui y trouvait quelque analogie avec ses propres rêves.

« Peut-être pourrais-je vous être utile, dit-elle. »

— Suivre le roi à la guerre, le défendre... ha ! croyez-moi, j'y deviendrais un homme distingué, en admettant, bien entendu, qu'une balle ne me jout

M. de La Rochejaquelein; que les traités de 1815 n'établiraient pas les droits de la Pologne. Il proteste également contre l'assertion que l'insurrection de Pologne est un mouvement révolutionnaire.

Le prince Napoléon conclut au rejet de l'ordre du jour que l'opinion publique considérera comme beaucoup moins sympathique à la Pologne que le renvoi au gouvernement.

Le renvoi pur et simple, sans discussions orageuses, eût affirmé la confiance du Sénat dans la sagesse de l'Empereur, et présenté à l'étranger la France intimement unie au gouvernement dans la question polonaise.

Parlant des traités de 1815, le prince est d'avis qu'il n'en faut parler que pour les maudire.

L'insurrection de la Pologne est légitimée par le recrutement qui est une véritable proscription en masse, suivant le plaisir de la police.

Le prince énumère les mesures barbares et les horreurs commises; puis il demande si le gouvernement de l'Empereur ne doit pas faire ce que les gouvernements précédents ont fait pour la Pologne.

Examinant l'attitude des puissances, il pense que la Russie cherche à brouiller la France et l'Angleterre, afin de faire ensuite ses affaires en Orient.

La Russie a essayé de conclure une convention avec la Prusse, afin d'avoir la libre disposition de ses troupes contre les serfs émancipés.

Relativement à l'Autriche, sa conduite peut étonner mais ne satisfait pas l'orateur.

Le prince fait remarquer l'unité du mouvement polonais; les hommes de tous les rangs, jusqu'aux archevêques, participent à l'insurrection.

En présence de cette situation, il serait déplorable de ne pouvoir donner aux Polonais que les conseils de la résignation.

Voter l'ordre du jour, c'est voter contre le sentiment naturel en France.

Les circonstances sont plus favorables que jamais; l'Empereur est dans la force de l'âge et de son génie; notre prestige grand à l'extérieur, la situation intérieure solide sur sa base; le moment est venu d'agir.

Le prince conclut en exprimant l'espérance que le Sénat ne votera pas l'ordre du jour.

M. Billault demande au Sénat de renvoyer la discussion à demain afin que le gouvernement puisse répondre à beaucoup de paroles imprudentes qui viennent d'être prononcées.

— Le Sénat a terminé jeudi la discussion.

M. Tourangin explique pourquoi la commission a proposé l'ordre du jour.

M. Billault regrette des paroles pouvant compromettre la cause de la Pologne et rendre plus difficile la marche du gouvernement.

Les sympathies de la France pour la Pologne ne sont pas nouvelles; elles sont fondées sur de glorieux souvenirs et les sentiments qu'inspirent les souffrances séculaires d'un peuple héroïque.

M. Billault déclare qu'il n'a rien à retrancher des paroles prononcées dans une autre enceinte.

La question polonaise n'est pas oubliée; mais l'insurrection nouvelle ne peut amener que de nouveaux malheurs; il n'est pas bon, il n'est pas humain de l'encourager.

Le gouvernement français persiste dans ce langage.

M. Billault rappelle que la politique suivie par les précédents gouvernements, consistant en beaucoup de paroles et peu d'actions, était dangereuse pour la Pologne, irritante pour les souverains, impuissante pour tous.

Il faut se défier des entraînements populaires.

pas trop tôt le mauvais tour de mettre fin à cette brillante carrière. La vie ou la mort, qu'importe, pourvu que l'on vive ou que l'on meure comme il convient à un homme. Vous êtes jeune vous-même, plus jeune encore que moi, et vous me comprenez bien, n'est-ce pas ? Quelquefois aussi vous faites de semblables rêves ?

Un soupir souleva la poitrine de Louise.

« Ah ! quel bonheur de posséder un cœur jeune et dispos, un bras vigoureux; quel plaisir de savoir que le monde entier nous est ouvert ! »

— Vous pouvez avoir raison...

— Bien certainement, j'ai raison... et je puis vous le dire, j'ai au fond du cœur un rêve, une pensée, un sentiment, appelez cela comme vous voudrez, qui me guide, et ce rêve... mais n'allez pas rira de moi.

— Je ne ris pas... Continuez...

Sa franchise intéressait de plus en plus Louise.

— La suite au prochain numéro.

M. Billault constate que partout des aspirations vers la liberté se manifestent et rendent les puissances plus accessibles aux voix s'élevant en faveur de la Pologne; aussi, aux communications de la France, la Russie a répondu par des paroles bienveillantes de concession et d'amnistie.

Les anciennes défiances de l'Europe envers la France n'existent plus : la politique et la conduite de l'Empereur les ont détruites à jamais.

Les puissances étrangères comprennent que cette politique élargie et libérale répond aux besoins et aux nécessités de tous.

S'il arrive que le sort de la Pologne doive être réglé par un congrès, nul doute que la voix de la France n'y soit écoutée.

M. Billault rappelle les précédents du Sénat.

M. Billault conclut en demandant l'ordre du jour : à la suite des discours qu'il a entendus hier, il ne peut pas hésiter entre un renvoi motivé signifiant les hasards d'une guerre, peut-être, et l'ordre du jour voulant dire qu'on a confiance dans la sagesse et la fermeté de l'Empereur.

De nombreuses approbations ont accueilli les paroles de M. Billault.

Le Sénat a voté l'ordre du jour par 113 voix contre 17.

Pour extrait : LAYTOU.

Chronique locale.

Par décision du 10 mars courant, Son Exc. le Ministre de la Maison de l'Empereur a accordé, au nom de Sa Majesté, des secours aux parents des enfants nés le 16 mars 1856, dont les noms suivent :

Savoir :

- Aux sieurs Caniac (François), cultivateur à Flanjac (Lalbenque)..... 100
- Mazet (Jean), de Lentillac (Saint-Céré)..... 100
- Puechal (Jean), cultivateur à Linac..... 100
- Pezet (Louis), cultivateur à St-Chels. 100

Nous lisons dans la correspondance particulière du Journal de Toulouse :

Marseille, 16 mars.

Neuf coups de canon ont annoncé, à midi, l'arrivée de M. le maréchal Canrobert, commandant supérieur de la zone du sud-est. L'autorité militaire, en tête de laquelle se trouvaient le général de division d'Aurelle de Paladines, et le général de brigade commandant le département, attendaient à la gare le maréchal Canrobert.

Après les compliments d'usage, le maréchal est monté à cheval, et, escorté d'un escadron de hussards et un détachement de gendarmerie à cheval, s'est rendu à l'hôtel du Luxembourg où il est descendu. Mme la maréchale, à son arrivée à la gare, était entrée dans une voiture pour aller à l'hôtel attendre son mari.

Après avoir déjeuné, le maréchal a passé la revue, à la plaine St.-Michel, de toutes les troupes de la garnison, ainsi que des douaniers. Le maréchal a paru frappé de trouver parmi ces derniers un grand nombre de médaillés de Crimée, et s'est plu à adresser à chacun d'eux des paroles bienveillantes et encourageantes. Après la revue, le maréchal, accompagné des deux généraux et de tout l'état-major de la place, est allé visiter l'hôpital militaire où il a été reçu par le médecin en chef et tous les chirurgiens de ce bel établissement.

Il s'est informé avec beaucoup de détail de l'organisation du service, et a été enchanté de la bonne tenue des salles.

A la sortie de l'hôpital, M. le maréchal Canrobert s'est rendu à son hôtel pour y recevoir la visite des autorités civiles, et de tous les fonctionnaires publics.

Partout, sur son passage, les têtes se découvraient devant l'illustre guerrier, et, à la gare, des cris répétés de *Vive Canrobert!* se sont fait entendre.

Le maréchal part demain pour Toulon et sera mercredi à Nice, limite de la zone militaire du sud-est.

On pense qu'à son retour il séjournera quelques jours à Marseille, pour juger par lui-même des importants travaux qui vont transformer notre cité.

La maréchal Canrobert aura été flatté de l'accueil sympathique que lui a fait notre population.

Le vainqueur de la Crimée paraît jouir d'une santé excellente.

Marseille, 17 mars 1863.

Le maréchal Canrobert est parti ce matin pour Toulon, comme nous l'avions annoncé, par l'express de huit heures et demie. Le même cérémonial a procédé à son départ comme à son arrivée.

La population, désireuse de revoir l'illustre

maréchal, justement surnommé le père des soldats, s'était massée sur tous les points où le cortège devait passer; à la gare il y avait foule, et des manifestations, non moins enthousiastes que celles de la veille, ont accueilli le maréchal Canrobert, qui a paru vivement touché de ces marques non équivoques de vive sympathie.

Hier soir, S. Exc. a donné un grand dîner aux autorités militaires et civiles. Pendant le repas, la musique du 42^e, qui était dans le jardin de l'hôtel, a joué des marches militaires ainsi que les meilleurs morceaux de son répertoire. Mme la maréchale, qui se trouvait malheureusement indisposée, n'a pu assister au repas.

Théâtre de Cahors.

La troupe dramatique, que vient d'engager M. Donnay, nous a joué, jeudi dernier, une charmante comédie de Sardon : *Les Pattes de Mouche*, et deux jolis vaudevilles.

Les artistes, dont nous avons déjà pu apprécier le talent dans *Le Fils de Giboyer*, ont encore cette fois brillamment interprété leurs rôles.

Nous devons surtout une mention particulière à Mme William et à M. Montcavrel.

Il est bien regrettable que les spectateurs n'aient pas été plus nombreux.

Nos nouveaux artistes méritent certainement d'être entendus, et nous faisons des vœux pour que demain la représentation du *Bossu* attire la foule au théâtre. Ceserait réellement justice.

Nous espérons bien que la nouvelle troupe ne nous quittera pas sans nous donner la jolie comédie : *Le voyage de Perrichon*, où M. Montcavrel excelle, nous assure-t-on, de verve et d'entrain.

Jeudi soir, la police, informée que le sieur X., boulanger, troublait le repos public, par des cris et des menaces envers sa femme, arrêta cet individu et le déposa au violon. Des informations sur cette scène sont prises par les soins de M. le commissaire Faget.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 15 mars 1863.

12 Versements dont 3 nouveaux..... 2,853 78

6 Remboursements dont 2 pour solde. 1,654 60

TAXE DU PAIN. — 25 octobre 1862.

1^{re} qualité 35 c., 2^e qualité 32 c., 3^e qualité 29 c

TAXE DE LA VIANDE. — 12 mars 1862

Bœuf : 1^{re} catégorie, 1^{er} 15^c; 2^e catégorie, 1^{er} 05^c.
 Taureau ou Vache : 1^{re} catég., 95^c; 2^e catég., 85^c.
 Veau : 1^{re} catégorie, 1^{er} 30^c; 2^e catégorie, 1^{er} 20^c.
 Mouton : 1^{re} catégorie, 1^{er} 25^c; 2^e catégorie 1^{er} 15^c.
 Pour la chronique locale : A. LAYTOU.

Nouvelles Étrangères.

(Correspondances Havas et Bayvet).

ITALIE.

La Gazette officielle de Turin publie un rapport du ministre de la justice au roi, qui constate la nécessité de rendre uniforme dans tout le royaume l'exercice du droit d'exequatur royal, relativement aux dispositions ecclésiastiques venant de l'étranger. Le ministre propose de décentraliser dans ce but les pouvoirs nécessaires jusqu'à ce que, les droits spirituels étant séparés des droits temporels, l'Eglise et l'Etat en Italie puissent suivre chacun une voie différente.

Suit un décret ainsi conçu :

« Les dispositions ecclésiastiques provenant de l'étranger ne pourront être publiées et exécutées sans l'exequatur royal.

» Elles devront être présentées aux procureurs généraux près les cours d'appel, auxquels est délégué le pouvoir d'accorder ou de refuser l'exequatur, sauf dans les cas spéciaux d'intérêt général qui sont réservés au ministre. »

— Dans le consistoire secret tenu le 16 à Rome, le pape a créé cardinaux le patriarche de Venise, l'archevêque de Séville; Mgr. Bizzarri, secrétaire de la congrégation des évêques; Mgr Pentini, autre prélat romain; dom Pitra, bénédictin français, et dom Guidi, de Bologne.

Après une allocution, le pape a nommé vingt-six archevêques ou évêques, parmi lesquels se trouve Mgr l'archevêque de Paris et l'évêque de Nancy.

On assure que dans l'allocution qu'il a prononcée dans le consistoire secret tenu ce matin, Sa Sainteté aurait fait allusion aux déplorables conditions dans lesquelles se trouve la Pologne.

POLOGNE.

Le *Czas* du 12 publie la correspondance suivante du quartier général de Langiewicz :

Gosza, 11 mars.

La journée d'aujourd'hui a été célébrée avec une grande solennité. Toute la petite armée de Langiewicz était sous les armes. A dix heures du matin, le général est arrivé avec sa suite et a été salué par des cris enthousiastes. Il a parcouru les rangs après quoi les officiers ont formé le cercle. Jezioranski a déclaré alors que le général Langiewicz, après s'être concerté avec le gouvernement provisoire, avait pris

la dictature. En même temps, il a donné lecture du manifeste du dictateur à la nation. L'armée a répondu par des cris frénétiques de : *Vive le Dictateur!* auxquels Langiewicz a répondu par ceux de : *Vive la Pologne!* Cet événement a produit une excellente impression sur les soldats qui aiment et admirent un chef tant de fois vainqueur des moscovites. Le nouveau dictateur a été profondément ému de ces manifestations de dévouement.

Jezioranski et le colonel Waligorski ont été nommés généraux par le dictateur.

Pour terminer par une bonne action cette touchante cérémonie, le général Langiewicz a rendu la liberté à huit individus condamnés à mort pour crimes politiques. L'aumônier du comité, l'abbé Kaminski, a adressé aux graciés une courte et chaleureuse allocution, après laquelle ils ont prêté serment de fidélité et d'obéissance aux autorités nationales.

COCHINCHINE.

On écrit de Shang-Hai, 26 janvier, au *Sémaphore* :

Le dernier courrier nous a apporté des nouvelles alarmantes de Cochinchine; l'empereur a arboré le drapeau de la révolte, et tous les ports français ont été attaqués vigoureusement.

L'amiral Bonnard étant malade, et la colonie en danger, il a demandé à l'amiral Jaurès de venir à son secours avec sa division navale et le bataillon des zéphirs en garnison à Shang-Hai.

L'amiral Jaurès a pris aussitôt ses dispositions et a donné ses ordres pour le départ. La *Renommée* a embarqué 500 zéphirs, et a pris la mer deux jours après.

La *Sémiramis* est partie hier avec l'amiral et son état-major à bord; elle doit toucher à Manille, où elle prendra un millier de Manillois, que l'amiral Bonnard a demandés au gouverneur, et se rendra à Saïgon.

Il faut espérer que ces secours arriveront assez à temps pour empêcher un désastre et rétablir les choses dans leur ordre primitif, en attendant que des renforts de France arrivent et permettent d'aller châtier cet insolent et téméraire empereur, traître à sa parole.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Paris.

20 mars.

Il est arrivé, dit-on, aujourd'hui d'importantes dépêches de Saint-Petersbourg. Elles ont motivé une réunion extraordinaire du conseil des ministres.

— Le Corps-Législatif ne tiendra pas de séance publique avant lundi. Il y a comité secret vendredi et samedi pour la discussion préliminaire de plusieurs projets de loi. On assure positivement que la convocation des collèges pour les élections générales est fixée au 31 mai.

— Le comte Arèse, venu à Paris chargé d'une mission de S. M. le roi Victor-Emmanuel, repart demain pour Turin.

— Lord Cowleg est de retour à Paris.

— La clôture des souscriptions pour le nouvel emprunt italien a eu lieu aujourd'hui dans les bureaux de MM. Rothschild. On dit que le chiffre des demandes est quintuple de la somme des titres à distribuer.

— On annonce la mort de M. Plougoum, conseiller à la cour de cassation.

— Voici quelques détails sur la représentation de *Maringo*, qui a eu lieu lundi au théâtre du Châtelet :

S. A. I. le Prince Impérial portait son costume de sergent des grenadiers de la garde à la représentation de ce drame militaire. Pendant le deuxième entr'acte il a fait distribuer à ses jeunes camarades 750 oranges et 600 sucres d'orge. Au troisième entr'acte, il est allé chercher deux de ses petits amis, le fils du docteur Conneau et le fils du général Espinasse, tous deux enfants de troupes, et il les a amenés avec lui dans la loge impériale. Jusqu'à la fin du spectacle l'Empereur, le Prince Impérial et ses deux petits camarades sont restés assis sur le devant de la loge.

— C'est en chantant et aux cris de : « Vive l'Empereur! Vive la Pologne! » que les conscripts sont allés ce matin passer la révision à l'Hôtel-de-Ville de Paris.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Variétés.

Pékin, le 25^e jour de la 2^e lune de la 127^e année de Kian-Lung. — (25 janvier 1863.)

Mon cher Directeur,

Comme vous le dit très-explicitement la suscription de la présente, me voilà enfin, depuis quelques jours, rentré dans la capitale de la Chine. A peine remis des fatigues d'un long voyage, pendant lequel j'ai visité les principales villes du Céleste Empire, je songe à tenir la promesse que je vous ai faite. Je n'ai plus aujourd'hui qu'à mettre en ordre mes no-

tes, et à leur donner le dernier coup d'ongle. En échange donc de votre estimable journal, que j'accueillerai toujours avec l'empressement qu'il mérite, je ne manquerai pas de vous adresser, une fois par mois au moins, sauf les obstacles imprévus, le résultat de mes investigations sur le Gouvernement, les Religions, les Lois, la Littérature, les Arts, les Mœurs et les Coutumes du peuple Chinois, qu'un assez long séjour dans ce pays m'a permis d'étudier avec quelque fruit, et je serai largement payé de mes peines, si vos nombreux lecteurs trouvent à lire mes impressions de voyage un peu du plaisir que j'éprouve moi-même à les retracer.

Après avoir, et par terre et par eau, Du Zénith au Nadir, vogué sous les deux Ourses, Pour rendre compte de ses courses, Maint voyageur étale un superbe tableau : Monstres prodigieux, baleines formidables, Duels à mort, combats interminables, Pirates submergés, bandits jetés aux fers, Succès mirabolants, mais parfois grands revers. A ces récits pompeux l'enfant seul s'intéresse; Pour moi, fidèle à ma promesse, Je vous dirai, dans sa plus simple vérité, Ce que, par-ci, par-là, je recueille à la piste, Et, pour garant de ma sincérité, J'en jure... ma foi de Touriste.

Un mot d'abord, mon cher directeur, des moyens employés en Chine pour les voyages. Le véhicule le plus usité est le bateau. Si notre vieux proverbe *qui dort dîne* trouva jamais une juste application, c'est, sans contredit, pour le voyageur qui s'est vu obligé de prendre passage dans la cabine d'un bâtiment Chinois. Car, lorsque, pour charmer les ennuis du voyage, il a dormi tout aussi commodément qu'on peut le faire dans nos bateaux-à-vapeur, il peut, à son réveil, faire un repas à son goût et à sa convenance, pourvu toutefois qu'il ait eu soin de se pourvoir des provisions nécessaires; sans quoi, il pourra être réduit à se contenter du menu que je vais décrire ici sans hyperbole aucune :

D'abord, un brouet noir, ragoût problématique, Où viandes, fruits confits, légumes, farineux, Surnageant dans les flots d'un jus économique, Concourent à former un tout fastidieux. Un gigot que le cok vient doter, d'un air rogue, Du nom appétissant de gigot de mouton, Mais qui ne fut jamais qu'un fémur d'un vieux dogue Roué, pour ses méfaits, sous les coups de bâton. Des gâteaux fendillés comme une pierre ponce, Par leurs pores laissant voir un hâchis suspect, Dans lequel votre dent avec regret s'enfonça, Tant ce mets là vous offre un dégoûtant aspect. Enfin, un large pot garni de confiture D'éléments variés ensemble si fuyant, Que le nez le plus fin, le plus clairvoyant, N'en sauraient découvrir et l'âge et la nature.

On se sert aussi, pour les courses de peu de durée, de chaises à porteurs. Dans quelques provinces, on emploie des chars surmontés d'une haute voile qui les aide à marcher quand le vent est favorable, mais qu'il faut toujours pousser à la main. Enfin, à Pékin et dans ses environs, on se sert de voitures trainées par un cheval. Elles ont la forme d'une chaise à porteur avec deux roues. Comme elles n'ont pas de ressort, le mouvement en est très-dur. J'ai plus d'une fois, moi-même, usé forcément de ce moyen de transport, et je m'en suis toujours fort mal trouvé. En sorte que, si, appelé à juger entre le corricolo italien et la patache française, je devais décider quel est le plus incommode de ces deux véhicules, tranchant la question à la façon d'Odry, de joyeuse mémoire, je répondrais : C'est la voiture chinoise.

La Chine, mon cher directeur, est également bien arriérée sous le rapport de ses hôtels et de ses cafés. Parlons d'abord des premiers : ils se recommandent, en général, par un grand air de dénûment et de malpropreté, ce qui, vous le pensez, est très-peu engageant pour le voyageur, même le mieux disposé et le moins difficile. On peut cependant trouver à se loger dans quelques maisons plus propres et mieux tenues. Ce sont des pagodes habitées ou par des prêtres ou par des nones. Dans les unes comme dans les autres, on vous fournit un logement passable et une nourriture assez confortable; mais, ce qui vous paraîtra extraordinaire, et pourtant rien de plus vrai, c'est que ces couvents de nones sont de véritables maisons de lorettes.

A Pékin et dans d'autres grandes villes, les mendiants vont passer la nuit dans certains taudis dans les chambres desquels on jette des plumes de poule en abondance. Lorsque tous ces misérables sont couchés sur ce vaste et épais matelas, on fait descendre sur eux, au moyen de cordes et de poulies, une immense couverture sous laquelle chacun d'eux s'abrite et s'arrange de son mieux.

D'après ce qui m'a été assuré par des indigènes, on ne servait autrefois dans les cafés de la Chine que du thé et des graines de melon, d'eau propres à faire passer le temps et à exciter la soif. Le tout était invariablement accompagné de la pipe que le garçon venait offrir aux consommateurs aussitôt qu'ils avaient pris place à une table. Aujourd'hui, en outre du thé,

on y sert assez généralement du café, des liqueurs et des boissons plus ou moins rafraichissantes. On y voit assez fréquemment paraître des vendeurs de gâteaux et de confitures qui offrent leur marchandise aux amateurs. Mais les indigènes seuls se laissent tenter. Dans le courant de la journée, il y vient des prestidigitateurs, des jongleurs, des cabotins et des chanteurs. J'ai même, dans le café de Pékin, où je me rends assez habituellement le soir, entendu dernièrement un chanteur, qui se dit français, ancien sous-officier dans un de nos régiments d'Algérie. Il compose lui-même ses chansons, improvise des vers de circonstance, et propose à la société, ordinairement assez nombreuse, des charades, des logogripes et des énigmes.

Je terminerai la présente, mon cher Directeur, en offrant la suivante à vos lecteurs. Leur perspicacité me dispensera, j'en suis sûr, de vous en donner le mot dans ma prochaine.

A force d'art, Protée humble et docile,
Très-souvent malgré moi, je change à l'infini;
Jamais être vivant, peut-être, n'a fourni
Une existence aussi mobile.
A la tête, parfois, de valeureux guerriers,
Je les conduis au sentier de la gloire;
Mais, d'une facile victoire,
Bientôt lassé, je dors sur mes lauriers.
Le lendemain, pauvre et vieux je m'éveille,
Et, sous de dégoûtants haillons,
Je suis, en mendiant, les mêmes bataillons
Que j'avais commandés la veille.
Ami lecteur, déjà tu plains mon triste sort;
J'ai sur toi, cependant, un immense avantage;
C'est de pouvoir, au milieu du carnage,
Percé de mille coups, résister à la mort.
Tour à tour, roi, berger, ou faux dévot, ou prêtre,
A mille états divers j'exerce en vain mon être;
Car tu me vis hier, tu me vois aujourd'hui;
J'ai changé... Cependant tu dis: *C'est toujours lui.*

Sur ce, je suis, mon cher Directeur, votre bien dévoué. Y.

Faits divers.

Après avoir visité les travaux de percement de l'isthme de Suez, l'émir Abd-el-Kader, frappé de la grandeur et de l'importance de l'entreprise, n'a pas voulu quitter l'Egypte sans donner à M. Ferdinand de Lesseps, et à l'œuvre du percement de l'isthme une preuve éclatante de ses sentiments. Il a adressé au président de la Compagnie une lettre flatteuse, écrite en arabe, tout entière de sa main, qui nous est communiquée et que nous mettons sous les yeux de nos lecteurs.

Voici cette lettre :

« Louange au Dieu unique !

» A Son Excellence le noble de Lesseps, que Dieu l'assiste constamment de son secours et de son aide !

» Généreux seigneur, sage et magnanime, lorsque j'ai eu le bonheur de vous voir, le temps m'a manqué pour vous présenter mes devoirs et pour vous témoigner mes remerciements et ma reconnaissance, à l'occasion des facilités que vous m'avez procurées pour parcourir le canal maritime dans toute sa longueur jusqu'au lac Timsah, et pour me rendre au Caire.

» Pendant ce voyage, j'ai vu des choses dues à vos idées fécondes, à votre sagesse et à votre sublime conception, chose que le grand Alexandre n'avait pu accomplir, ce qui m'a rappelé la vérité du proverbe : *Les anciens ont laissé beaucoup à faire aux modernes.*

» Pour couper l'isthme entre les deux mers, vous êtes un Arsmédès, lequel entreprit ce grand travail sous le règne de Ptolémée III, surnommé l'Ami du père. Cet isthme est resté ouvert jusqu'au règne des Césars, qui le comblèrent afin d'empêcher leurs ennemis de venir jusqu'à eux.

» De même pour faire arriver les eaux du Nil jusqu'à Suez, vous êtes le quatrième de ceux qui ont entrepris ce travail et qui ont permis aux navires d'y circuler.

» Le premier qui accomplit ce travail fut Totis, l'un des rois d'Egypte, résident à Memphis, et qui était contemporain d'Abraham.

» Plus tard, ce canal, qui avait été détruit, fut recreusé par Endromanes, l'un des trois rois grecs après Alexandre.

» Détruit une seconde fois, ce même canal fut recreusé de nouveau par Amar-ebn-el-Ass, et, grâce à lui, la navigation fut reprise jusqu'à Suez, pendant plus de cent trente ans, jusqu'à l'avènement au trône du calif Monsour, des Abassides, lequel fit combler ce canal. — Et vous voilà, vous, Excellence, le quatrième.

» Dieu a voulu vous réserver les deux gloires et les deux mérites de creuser à la fois le canal maritime et le canal d'eau douce.

» A vous, par conséquent, reviennent la plus grande gloire et le plus grand mérite : Si on vous a précédé dans l'une de ces deux œuvres, personne ne vous devancé dans l'accomplissement des deux à la fois. — A vous donc le mérite unique et le privilège le plus élevé.

» Aucune personne intelligente ne peut mettre en doute que votre œuvre ne soit un véritable bienfait pour l'humanité, et qu'elle ne soit, en même temps, d'une utilité générale

dont les avantages réjailliront sur la plupart des habitants de la terre, d'une extrémité à l'autre.

» Nous prions le Très-Haut de vous faciliter l'achèvement et de réaliser la jonction des eaux.

» Votre dévoué,
» Abd-el-Kader, Ebn-Mahyey-el-Dine.
» Le huitième jour avant la fin de Reggel 1279 (12 janvier 1863). » — (Isthme de Suez.)

BULLETIN COMMERCIAL.

VINS ET SPIRITUEUX.

Paris, 14 mars.

Les alcools du Nord sont restés stationnaires. Le disponible et le courant de mois à 63-50; les trois-six du Languedoc à 95 fr. l'hectolitre à l'entrepôt.

Les eaux-de-vie ne donnent lieu à aucune affaire; on tient bien les prix.

Les vins de 1862, de Bercy et à l'Entrepôt, ont une vente limitée aux besoins de la consommation. Les prix indiqués il y a huit jours restent acquis.

Les transactions dans les différents vignobles sont assez restreintes. Les prix toutefois sont très-fermement tenus.

(Moniteur agricole de Bordeaux.)

Théâtre de Cahors.

Dimanche, 22 Mars 1862.

SEULE ET UNIQUE REPRÉSENTATION DE :

LE BOSSU

Grande pièce historique en 10 actes, par M. Paul Féval.

Vu l'importance de cet ouvrage il sera joué seul.

Les portes et les bureaux s'ouvriront à sept heures. — On commencera à sept heures et demie.

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE CHEVAUX

Plus de feu ! 40 ans de succès !

Le Liniment-Boyer-Michel d'Aix (Provence), remplace le feu sans trace de son emploi, sans interruption de travail et sans inconvénient possible; il guérit toujours et promptement les boiteries récentes ou anciennes, entorses, foulures, écartes, molette, faiblesses de jambes, etc. (Se défier des imitations et contrefaçons.) Dépôt à Cahors, Vinel, ph., et les princip. pharm^s du dépt.

CRÉDIT AGRICOLE.

(Hôtel du Crédit Foncier de France).

1° Dépôts en compte-courant.
L'intérêt alloué est de 2 1/2 %.
2° Bons nominatifs à ordre ou au porteur, à échéance fixe.
Paris, le 10 mars 1863.
Le conseiller d'Etat, gouverneur du Crédit Foncier de France et du Crédit Agricole, L. Frémy.

RHUMES, IRRITATIONS DE POITRINE.

La supériorité incontestable et l'efficacité certaine du SIROP et de la PATE de NAFÉ de DELANGREMIER ont été constatées par 50 médecins des hôpitaux de Paris, membres de l'Académie de Médecine, et par un rapport officiel de MM. BARRUEL et COTTEBEAU, chimistes de la Faculté de Paris. — Dépôts dans toutes les Pharmacies.

NOUVEAU PURGATIF.

Les personnes difficiles, les dames, les enfants, peuvent agréablement se purger avec le CHOCOLAT DESBRIÈRE, purgatif très-efficace et qui agit sans irriter. — Dépôt dans toutes les Pharmacies. (Se défier des imitations.)

VINAIGRE de toilette COSMACÉTI, Supérieur par son parfum et ses propriétés lenitives et rafraichissantes. — Dépôts chez les Parfumeurs.

VILLE DE CAHORS.

Marché aux grains. — Samedi, 21 mars 1863.

	Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment..	416	161	22' 42	78 k. 240
Maïs.....	438	33	42' 42	»

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

19 mars 1863.

	Au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	68 95	»	»	»
4 1/2 pour 100	96 25	»	25	»
20 mars.				
3 pour 100	69 40	»	45	»
4 1/2 pour 100	96 25	»	»	50
21 mars.				
3 pour 100	69 30	»	20	»
4 1/2 pour 100	96 50	»	25	»

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

19 mars. Vialas (Cécile-Laurence), rue Fénelon.
21 — Ilbert (Jeanne-Sophie), rue Mascoutou.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LATYEU.

23^{me} ANNEE GODINAUD fils, 23^{me} ANNEE

GALERIE FONTENILLE, A CAHORS.

Bel assortiment de PIANOS NEUFS des meilleurs facteurs de Paris.

VENTE AVEC GARANTIES

Harmoniums et Pianos D'OCCASION

Vente, échange et locations à des prix modérés.

Vente et réparations d'instruments. — Accords de pianos.

Librairie classique et religieuse. — Musique et fournitures de bureau.

TAPISSERIE ET PASSEMENTERIE

RIVIÈRE

à Cahors, rue de la Préfecture, n° 8

Grand assortiment de papiers peints, à 3, 4 couleurs, à 35, 40, 45, 50 c. le rouleau, jusqu'aux prix les plus élevés, les papiers fins seront vendus à un rabais considérable.

Lesieur RIVIÈRE se charge d'exécuter toute commande d'ameublement qu'on voudra bien lui faire.

PATES ET FARINES

POUR POTAGES.

MAISON GROULT J^{me}.

Produits préférés.

Tapioca de Groult J^{me}.

Sagou de l'Inde.

Arrow-root Jamaïque.

Salep de Perse.

Orge d'Allemagne.

Cacao au tapioca.

Semoule, crème de riz.

Fécule purifiée.

Vermicelle, semoule et

Pâtes d'Italie.

Paris, 12, rue Ste-Appoline; 5, pass. des Panoramas.

Dépôts à Paris et dans toutes les villes de France.

Vu les nombreuses contrefaçons

EXIGER LA MARQUE DE FABRIQUE

Farines de pois,

pour — lentilles,

Potages — haricots,

et — petits pois,

Purées — châtaignes.

Potage Crécy.

Riz julienne.

Tapioca Crécy.

Lazagnes, Nouilles et

Macaroni de Naples.

Le propriétaire-gérant, A. LATYEU.

AVIS aux CULTIVATEURS.

TOPIQUE NORMAND contre le PIÉTAIN.

de E. DAVY, pharmacien à Bayeux

Plusieurs personnes ont repris du Topique Normand, et en font beaucoup d'éloges. Elles trouvent même que vous restez au-dessous de la réalité dans vos prospectus, un seul pansement leur ayant toujours suffi, au lieu de deux que vous indiquez.

GRAND, ph. à Beauvais (Oise).

Tous les cultivateurs qui ont employé le Topique Normand sont pleinement satisfaits. Soyez sûr que le bruit d'une si belle découverte va se répandre.

LEON SAPÈNE, ph. à Bagnères-de-Luchon.

Prix du Fl. 2 fr. 50 c. avec l'instruction, Dépôt à Cahors ph. Vinel; à St-Céré, ph. Lafon. Autres villes, chez tous les pharm.

PÂTE PECTORALE DE REGNAULD AINÉ

Rue Caumartin, 45, à Paris

DEPUIS 1830 SON EFFICACITÉ L'A RENDUE POPULAIRE

Contre le RHUME, la GRIPPE,

et l'IRRITATION DE POITRINE

Un Rapport officiel constate que cette pâte ne contient pas d'opium

Tous les boîtes portent la signature REGNAULD AINÉ.

DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

A LOUER

POUR EN PRENDRE IMMÉDIATEMENT POSSESSION

Une vaste MAISON meublée ou non meublée, servant à une auberge, située au pont de Sabadel, sur la route départementale, n° 13, de Cahors à Figeac, à l'embranchement du chemin de Belvez à Figeac.

Cette Maison se compose de six pièces : Cuisine et Salon à manger au rez-de-chaussée, 4 Chambres au 1^{er} étage; et grand Galetas.

Il y a également Jardin Vigne Cave et vaste Ecurie.

S'adresser à M. RIVES, gendarme à Sabadel, ou bien au Bureau du Journal.

A VENDRE

Un Foudre très-bien conditionné, avec 10 cercles en fer, pouvant contenir 30 barriques de vendange.

Un Portail en fer avec serrure et ses accessoires, ayant 2 mètres 55 centimètres de haut, sur 2 mètres 05 centimètres de large.

S'adresser à M. Augustin COUDERC, au château de Caix, près Luzech.

CASTANET

LITHOGRAPHE, A CAHORS

Billets de mariages, etc., etc.

Cartes de Visite

CAFÉ DE GLANDS DOUX



DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.

Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des Îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature :

LECOQ ET BARGOIN.

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^{rs} de comestibles

LE PHÉNIX

COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES SUR LA VIE

SOCIÉTÉ ANONYME ÉTABLIE A PARIS, RUE DE PROVENCE, N° 40.

La Compagnie du PHÉNIX, ASSURANCES SUR LA VIE, fondée sous la forme anonyme, au capital de QUATRE MILLIONS de francs, est dirigée par le même conseil que la Compagnie du PHÉNIX, ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE.

OPÉRATIONS DE LA COMPAGNIE.

Dots des enfants. — Associations mutuelles pour tous les âges, ouvertes pour 7, 10, 13, 16 et 19 ans de durée. **Assurances pour la vie entière,** avec participation d'un Capital payable à la mort de l'Assuré. — Assurances temporaires. — Contre-Assurances. — Assurances au profit du Survivant désigné. **Rentes Viagères** immédiates, — différées, — sur deux têtes, avec ou sans réduction, aux taux les plus avantageux.

S'adresser à M. Gobert, agent-général, à Cahors, maison du Palais-National, Boulevard sud-est.